

Reçu dons aux oeuvres

Numéro d'ordre du reçu

11/02/2022

signé

N° 11580*02	(Articles 200 et	238 bis du Code généra	al des impôts)	2022-6
11 11360 02				
Bénéficiaire des versements				
Nom ou dénomination:	C 11 11 4	1 1711 1	NT.	
Adresse:	Salles d'A	Armes de Villers lès	s Nancy	
Auresse.	1, rue Rodii	n - 654800 Villers-	lès-Nancy	
Objet:				
Club d'Escrime				
Cochez la case concernée(1): Oeuvre ou organisme d'intérêt général.				
Fondation d'entreprise.				
	té mulalianna man déamat an data du	- 11 C1 C	mulalió au Januara l Official du	611-
Association ou fondation reconnue d'utili	te publique par decret en date du	gdhsfhsf	publié au Journal Officiel du	fgqdgsdr
Musée de France				
Association culturelle ou de bienfaisance autorisée à recevoir des dons et legs par décision en date du délivrée par le préfet de				
Etablissement d'enseignment supérieur ou artistique privé, à but non lucratif, agréé par décision en date du				
Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement.				
Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'enptreprises.				
Association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du				
Etablissement public des cultes reconnu d'Alsace-Moselle.				
Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)				
Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals (2)				
		Donateur		
Nom: Kim Sarah Phi				
Adresse: rue Jean Laurent, 78110 - le Vesinet				
Code postal 78110 Commune le Vesinet				
Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de: 25.64 €				
Somme en toutes lettres:				
		fbwfnbfbnfbg		
Date du paiement:	11/02/2022			
Mode de versement:				
Numéraire				
Chèque ou virement				
Autres (3)				
				Date et signature

- (1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme
- (2) dons effectués pas les entreprises
- (3) notamment: abandon de revenus ou de produits; frais engagés par les bénévoles, dont ils ne demandent pas le remboursement